

Association "Ça va aller"

à Six Fours les plages, le 24 février 2015

Objet : Procès verbal Assemblée Constitutive

Pièces Jointes : Statuts et Règlement intérieur de l'association

Destinataires : tous membres CA (désignés ci-après)

Le 24 février 2015, et par mutuel consentement, se sont réunies pour la première assemblée dite « constitutive » de la future association « Ça va aller » les personnes nommées ci-après.
Les sujets abordés et décisions afférentes sont résumées ci-dessous.

1. Conseil d'administration

Toutes les personnes présentes, déjà familiarisées avec le Burkina Faso, se sont déclarées volontaires pour faire partie du premier conseil d'administration de l'association.
Elles devront être confirmées dans leurs responsabilités lors de la première assemblée générale de l'association.

BESTARD Alain, cadre SNCF, français.
DE SAINT VAST Christophe, médecin, français
LANDRIOT Frédérique, orthophoniste, française
ORDIONI Patricia, infirmière, française
RABAUD Marie-Hélène, fonctionnaire d'état, française
RABAUD Jean-Paul, fonctionnaire territorial, français
SCHMITT Patrice, retraité Marine Nationale, français
THOMAS Françoise, pharmacienne, française
THOMAS Frédéric, kinésithérapeute, français

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration ont élus les membres du bureau qui acceptent ces responsabilités :

Président : SCHMITT Patrice
Vice-Président : RABAUD Jean-Paul
Trésorière : THOMAS Françoise
Secrétaire : BESTARD Alain

2. Nom, logo, statuts et règlement intérieur

Le nom « Ça va aller » proposé a été choisi à la majorité comme nom de l'association. Le logo de l'association a lui aussi été choisi et reprendra le motif d'une carte postale batik burkinabè vendue là-bas.

Après examen, discussion et correction de certains points des projets de « statuts » et de « règlement intérieur » présentés, ces deux documents fondateurs ont été entérinés et sont joints à ce procès verbal. Il ne sont pas résumés ici.

3. Formalités administratives

L'association « Ça va aller » fera l'objet d'une déclaration en préfecture par le président.

Un compte bancaire associatif sera ouvert au « Crédit Coopératif » par la trésorière.

Une assurance responsabilité civile et juridique sera souscrite pour l'association mais pour l'organisation de manifestations en France uniquement (action trésorière).

4. Communication

Une adresse Gmail au nom de l'association sera créée.

Une base de données « contacts » (sympathisants et actifs) a été mise à jour en réunion. Elle sera tenue à jour par le secrétaire sous forme d'un fichier reprenant les adresses postales et numéros de téléphone pour les membres actifs uniquement et sous forme d'un carnet d'adresses courriel pour tous les membres.

La communication de l'association sera assurée principalement au moyen d'un site internet complété d'un blog (mises en place par président).

L'intérêt d'un compte Facebook association bien qu'évident pour les plus jeunes ne l'est pas pour la majorité du CA : il est donc décidé de surseoir à son ouverture jusqu'à nouvel ordre.

Le courrier papier sera réservé à l'envoi des reçus fiscaux et sur demande expresse d'un membre actif qui ne disposerait pas d'accès au réseau Internet.

L'association recherchera toutes les occasions de se présenter en public à l'occasion de manifestations caritatives ou autres, dont la première sera la journée africaine organisée à Six Fours le 31 mai prochain sous l'égide de « Un dojo pour Réo » et dans laquelle elle tiendra un stand. Réservation par président.

5. Passation de suite avec « Camélia Burkina »

Suite au départ de « Camélia » des principaux membres chargés de l'Education (Parrainages et Jumelages) et de l'Agro-Ecologie, l'association « Camélia » ne souhaitant pas par ailleurs, au moins dans un futur proche, poursuivre les actions « Parrainages » remettra à « Ça va aller » le reliquat des sommes collectées pour cette mission depuis le 25 janvier 2015, date de règlement complet des frais de scolarité dus au titre de l'année scolaire 2014/2015.

En contrepartie, « Ça va aller » s'engage à continuer certains parrainages initiés par « Camélia » et à étudier le financement de nouveaux parrainages qui lui seraient proposés par « Camélia ».
De plus quelques micro-crédits ont été concédés les années précédentes dans la ville de Koudougou : leur recouvrement est confié à « Camélia » qui en conservera le bénéfice.

La somme à transférer entre « Camélia » et « Ça va aller » ainsi que le liste des parrainages « Camélia » pris en compte par « Ça va aller » pour l'année scolaire 2015 / 2016 et la liste des micro-crédits sera arrêtée par commun accord entre les deux associations sous forme de procès verbal de passation de suite.

Le contenu d'un courriel de mise au point (hors aspects financiers) destiné aux membres de « Camélia » pour les informer de la nouvelle situation a été arrêté en séance et sera envoyé après communication de ses termes généraux à la présidente de « Camélia ».

le président : Patrice SCHMITT

le vice-président : Jean-Paul RABAUD

le secrétaire : Alain BESTARD

la trésorière : françoise THOMAS